

# Le budget en bref de 1998

---



*Bâtir le Canada  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle*

Économie forte  
et  
société solidaire

Le ministre des Finances  
l'honorable Paul Martin, c.p., député

le 24 février 1998



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada

Dans la présente publication, les termes du genre masculin  
utilisés pour désigner des personnes englobent  
à la fois les femmes et les hommes.

© **Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1998)**  
**Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire  
ces documents doit être adressée à Travaux publics  
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :  
Centre de distribution de Finances Canada  
300, avenue Laurier Ouest, Ottawa K1A 0G5  
Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :  
<http://www.fin.gc.ca/>

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/1998-3F  
ISBN 0-662-82667-1



*« Nos objectifs demeurent aujourd’hui ce qu’ils étaient quand les Canadiennes et Canadiens nous ont accordé leur confiance en 1993 : premièrement, bâtir un pays qui offre des chances d’emploi et de croissance, un pays où tous et toutes aient des chances égales d’accéder à la réussite; deuxièmement, préserver et renforcer une société marquée au sceau de la solidarité et de la compassion. »*

Le ministre des Finances  
l’honorable Paul Martin, c.p., député



*Bâtir le Canada  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle –*

# **Une économie forte et une société solidaire**

La grande priorité du gouvernement est de bâtir une économie forte et une société solidaire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces deux objectifs sont complémentaires.

- Une économie forte engendre des perspectives d'emploi et génère les ressources requises pour préserver et améliorer les programmes qui contribuent à une société solidaire.
- Une société solidaire donne aux Canadiennes et aux Canadiens les moyens et le sentiment de confiance dont ils ont besoin pour s'adapter au changement dans une économie moderne.

Ce budget marque le début d'une nouvelle ère sur le plan financier. Le gouvernement effectue maintenant sa planification sur la base de budgets équilibrés et d'un endettement en baisse constante.

---

## Points saillants du budget de 1998

- Le budget sera équilibré en 1997-98. Ce sera la première fois depuis 1969-70.
- Le budget sera aussi équilibré en 1998-99 et en 1999-2000 – il y a près de 50 ans que le budget n'avait pas été équilibré pendant trois exercices consécutifs.
- L'endettement du Canada sera progressivement réduit grâce à une croissance économique soutenue et à un plan de remboursement de la dette.
- Les dépenses de programmes continueront de diminuer en proportion de la taille de l'économie. On prévoit qu'elles ne représenteront plus que 11,5 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1999-2000 – soit la plus faible proportion enregistrée au cours des 50 dernières années.
- La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances facilitera l'accès de tous les Canadiens aux connaissances, aux compétences et au savoir nécessaires pour exploiter les perspectives d'emploi qu'offre le XXI<sup>e</sup> siècle.
- Quatre-vingts pour cent des nouvelles initiatives de dépenses sont rattachées à deux des grandes priorités des Canadiens – l'acquisition de connaissances et de compétences, et une hausse des fonds consacrés aux soins de santé et à l'éducation sous forme de transferts plus élevés aux provinces.
- Ce budget amorce un processus général d'allègements fiscaux, les réductions étant destinées d'abord aux Canadiens à revenu faible ou moyen.
- Dans le cadre du Régime national de prestations pour enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants sera de nouveau enrichie sur deux ans.
- La déduction pour frais de garde d'enfants sera bonifiée, et d'autres mesures fiscales ciblées seront prises pour promouvoir une économie forte et une société solidaire.
- La valeur des allègements fiscaux accordés aux Canadiens au cours des trois prochaines années s'élèvera à 7 milliards de dollars.

# Poursuivre une saine gestion économique et financière

*« La déclaration que je vais faire maintenant, aucun gouvernement canadien n'a été en mesure de la prononcer depuis près de 50 ans. Nous aurons un budget équilibré l'an prochain. Nous aurons encore un budget équilibré l'année suivante. Et nous aurons un budget équilibré dès cette année. »*

Lors de son entrée en fonction en 1993, le gouvernement a adopté un plan réfléchi, pesé et sérieux en vue d'éliminer le déficit, à terme, grâce à une réforme des programmes fédéraux qui assurait des économies permanentes, tout en donnant aux Canadiens et à l'économie le temps de s'adapter. Le gouvernement a fondé ce plan budgétaire sur des cibles mobiles de déficit sur deux ans, en utilisant pour sa planification financière des hypothèses économiques prudentes, assorties d'une substantielle réserve pour éventualités. Grâce à la prudence dont il a fait preuve dans sa planification budgétaire, le gouvernement n'a pas eu besoin de la réserve pour éventualités et a constamment fait mieux que prévu, année après année, dans la réduction de son déficit.

## **Une économie plus forte : des retombées positives pour tous les Canadiens**

La stratégie adoptée par le gouvernement porte fruit.

La création d'emplois connaît une forte reprise. Au cours des quatre dernières années, plus de 1 million de nouveaux emplois ont été créés, dont 372 000 au cours de la seule année 1997 – tous à temps plein, et tous attribuables au secteur privé.

En 1993, le taux de chômage était de 11,2 p. 100. Il est maintenant sous les 9 p. 100. Ces résultats, s'ils ne sont pas encore entièrement satisfaisants, sont néanmoins le reflet d'une tendance indéniable.

La confiance des consommateurs est rétablie. La reprise économique est maintenant nourrie par une forte demande intérieure. La confiance des entreprises est plus grande que jamais et les investissements se multiplient.

Grâce aux taux d'intérêt bas et à ce rétablissement de la confiance, la croissance économique s'est chiffrée à plus de 3,5 p. 100 l'an dernier, et cette progression devrait se poursuivre cette année. Il s'agirait des meilleurs résultats économiques du Canada sur deux années consécutives en plus de 10 ans, et des meilleurs résultats au sein des pays du Groupe des Sept (G-7).

## **Équilibrer les comptes publics**

En 1993-94, le déficit se chiffrait à 42 milliards de dollars. En 1997-98, le budget sera équilibré pour la première fois depuis 1969-70.

Le budget sera également équilibré en 1998-99 et en 1999-2000. Ce sera la première fois en près de 50 ans que le gouvernement fédéral équilibrera ses comptes pendant trois années consécutives.

En proportion du produit intérieur brut (PIB), les dépenses de programmes tomberont en 1999-2000 à leur plus bas niveau en 50 ans, soit 11,5 p. 100.

De nombreux pays industrialisés se fondent sur les besoins financiers pour mesurer leur déficit. Selon cette méthode, le Canada a accumulé un excédent en 1996-97 – il s'agit du seul pays du G-7 à y être parvenu – et il continuera d'afficher un excédent financier.



Tableau 1

*État sommaire des opérations : perspectives financières  
compte tenu des mesures du budget*

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
	milliards \$						
Recettes budgétaires	116,0	123,3	130,3	140,9	147,5	151,0	155,0
Dépenses de programmes	120,0	118,7	112,0	104,8	106,0	104,5	107,0
Solde de fonctionnement	-4,0	4,6	18,3	36,1	41,5	46,5	48,0
Frais de la dette publique	38,0	42,0	46,9	45,0	41,5	43,5	45,0
Solde fondamental	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	0,0	3,0	3,0
Réserve pour éventualités						3,0	3,0
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-42,0</b>	<b>-37,5</b>	<b>-28,6</b>	<b>-8,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dettes publiques nettes	508,2	545,7	574,3	583,2	583,2	583,2	583,2
Opérations non budgétaires	12,2	11,6	11,4	10,2	12,0	6,0	9,0
<b>Besoins financiers/Excédent (hors opérations de change)</b>	<b>-29,8</b>	<b>-25,8</b>	<b>-17,2</b>	<b>1,3</b>	<b>12,0</b>	<b>6,0</b>	<b>9,0</b>
En pourcentage du PIB							
Recettes budgétaires	16,0	16,2	16,3	17,2	17,2	16,9	16,7
Dépenses de programmes	16,6	15,6	14,0	12,8	12,4	11,7	11,5
Solde de fonctionnement	-0,6	0,6	2,3	4,4	4,8	5,2	5,2
Frais de la dette publique	5,2	5,5	5,9	5,5	4,8	4,9	4,9
Solde budgétaire	-5,8	-4,9	-3,6	-1,1	0,0	0,0	0,0
Dettes publiques nettes	70,2	71,6	71,9	71,1	68,1	65,4	62,9
Besoins financiers/Excédent	-4,1	-3,4	-2,2	0,2	1,4	0,7	1,0

## Le Plan de remboursement de la dette

Le défi qui reste à relever au Canada, sur le plan des finances publiques, est de réduire sensiblement le fardeau de la dette mesuré par le ratio de la dette publique nette au PIB.

La réalisation de cet objectif est déjà en cours. En 1996-97, le ratio de la dette canadienne au PIB – soit le rapport entre ce que le pays doit et ce qu'il produit – a connu la première baisse importante en plus de 20 ans, et il devrait diminuer plus encore cette année. Cette amélioration se maintiendra au cours des deux prochaines années, le ratio devant tomber à environ 63 p. 100, contre près de 72 p. 100 en 1995-96.

Le gouvernement est déterminé à réduire encore le fardeau de la dette, de façon constante, permanente et irréversible. À cette fin, il suivra une stratégie à deux volets : en premier lieu, il mettra en œuvre des initiatives stratégiques visant à améliorer le potentiel de croissance de l'économie canadienne; en second lieu, il réduira l'encours de la dette publique grâce à son Plan de remboursement de la dette.

Ce plan se compose de trois grands éléments :

- comme auparavant, le gouvernement présentera des plans financiers biennaux, reposant toujours sur des hypothèses économiques plus prudentes que celles du secteur privé; le plan actuel comporte l'engagement d'équilibrer le budget fédéral en 1998-99 et en 1999-2000;
- on incorporera au plan financier, chaque année, une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars;
- la réserve pour éventualités, si elle ne se révèle pas nécessaire, sera affectée au remboursement de la dette publique.

De cette manière, le ratio de la dette au PIB sera maintenu sur une trajectoire décroissante permanente.

Cet engagement de déposer un budget équilibré en 1998-99 et en 1999-2000 signifie aussi que des excédents financiers seront enregistrés à répétition et assurera un remboursement régulier de la dette fédérale contractée sur les marchés financiers. Au cours du présent exercice, le gouvernement a jusqu'ici remboursé environ 13 milliards de dollars de sa dette contractée sur les marchés.

## **Préserver les acquis de la lutte contre l'inflation**

L'un des éléments essentiels d'une saine gestion économique et financière consiste à contrôler l'inflation. Aussi le gouvernement et la Banque du Canada ont-ils décidé de maintenir jusqu'à la fin de 2001 les cibles visant à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 p. 100. De cette manière, le taux d'inflation au Canada sera l'un des plus faibles au monde, ce qui en retour favorisera le maintien de taux d'intérêt bas.

## **Résumé des mesures fiscales et de dépenses**

Le tableau 2 illustre l'effet financier cumulatif (de 1997-98 à 2000-01) des mesures fiscales et de dépenses prises depuis le budget de 1997.

Au cours de ces quatre exercices, les résultats financiers nets des nouveaux investissements et des allègements fiscaux s'élèvent à 18,1 milliards de dollars, dont 10,9 milliards se rapportent à des

mesures de dépenses. La plus grande part des dépenses supplémentaires ont trait à la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances (4,7 milliards de dollars, ou 43 p. 100) et à la majoration des sommes versées aux provinces et aux territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) (4,1 milliards de dollars, ou 38 p. 100). Cela signifie que 80 p. 100 des initiatives de dépenses sont consacrées à deux des principales priorités des Canadiens – l'accès aux connaissances et aux compétences, et la hausse des fonds consacrés à la santé et à l'éducation grâce à une augmentation des paiements de transfert aux provinces et aux territoires.

La valeur des mesures d'allégement fiscal ciblées ou d'application générale annoncées dans le budget s'élève à 7 milliards de dollars sur trois ans.

En vertu du Plan de remboursement de la dette, la réserve pour éventualités, si elle n'est pas requise, sera consacrée au remboursement de la dette publique. Au cours des trois prochaines années, les sommes utilisées ainsi à des fins de remboursement pourraient atteindre 9 milliards de dollars.

**Tableau 2**  
*Mesures fiscales et de dépenses*  
*lancées depuis le budget de 1997*

	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01	Total cumulatif
	millions \$				
<b>Mesures de dépenses</b>					
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances					
Bourses d'études canadiennes du millénaire	2 500				2 500
Autres mesures	55	530	725	850	2 160
<b>Bâtir une société solidaire</b>					
Augmentation des transferts en espèces du TCSPS	200	900	1 500	1 500	4 100
Autres mesures	480	466	491	461	1 898
Autres – <i>Bâtir notre avenir</i> <i>ensemble</i>	3	85	85	83	256
<b>Total</b>	<b>3 238</b>	<b>1 981</b>	<b>2 801</b>	<b>2 894</b>	<b>10 914</b>
<b>Allégements fiscaux ciblés et généraux</b>					
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances		120	360	380	860
Bâtir une société solidaire		130	610	1 065	1 805
Allègement fiscal général		880	1 445	1 680	4 005
Mesures d'équité fiscale		-5	-25	30	0
Mesures prises avant le budget	235	395	-70	-70	490
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>1 520</b>	<b>2 320</b>	<b>3 085</b>	<b>7 160</b>
<b>Total – Mesures fiscales et de dépenses</b>	<b>3 473</b>	<b>3 501</b>	<b>5 121</b>	<b>5 979</b>	<b>18 074</b>
<b>Plan de remboursement de la dette : à concurrence de</b> (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire d'utiliser la réserve pour éventualités)		3 000	3 000	3 000	9 000

# La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances

*« Pendant 200 ans, la prospérité et le savoir sont allés de pair au Canada. Mais il faut bien comprendre comment fonctionne cette dynamique. En tant que société, nous ne sommes pas instruits parce que nous sommes prospères. Nous sommes prospères parce nous sommes plus instruits. »*

Les connaissances et les compétences sont la clé de la croissance économique et de la création d'emplois pour les années à venir. S'ils veulent jouir d'une grande prospérité et d'un niveau de vie élevé au cours du prochain siècle, c'est maintenant que les Canadiens doivent se préparer à occuper les emplois de demain. Les investissements dans les connaissances et les compétences représentent donc les meilleurs investissements dans l'avenir. Il faut préparer les Canadiens pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux accroissent les chances offertes aux Canadiens en aidant ceux qui veulent étudier, mais qui rencontrent des obstacles financiers. Le gouvernement fédéral assume ce rôle depuis l'après-guerre, époque à laquelle il offrait de l'aide aux anciens combattants désireux de faire des études postsecondaires. Les choses ont beaucoup évolué depuis.

## Créer des possibilités pour les Canadiens

Le présent budget propose la mise en œuvre d'une Stratégie canadienne pour l'égalité des chances afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et les compétences requises pour obtenir les emplois qui leur assureront une meilleure qualité de vie au XXI<sup>e</sup> siècle. Il fait fond sur de nombreuses mesures adoptées dans les budgets de 1996 et de 1997 pour aider les Canadiens en ce sens.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances comporte sept volets :

- favoriser l'accès aux études postsecondaires en aidant les étudiants en difficulté financière à composer avec la hausse des frais;
- appuyer la recherche de pointe et les étudiants diplômés;
- aider les particuliers à rembourser leurs prêts étudiants, surtout ceux qui éprouvent des difficultés financières;
- aider les adultes à parfaire leurs compétences et leurs connaissances;
- aider les familles à épargner pour les études de leurs enfants;
- aider les employeurs à embaucher de jeunes Canadiens et aider les jeunes à faire la transition entre l'école et le marché du travail;
- relier à l'autoroute de l'information un plus grand nombre d'écoles et de collectivités de l'ensemble du Canada.

## Fournir une aide financière aux étudiants

### Bourses d'études canadiennes du millénaire

Dans le but de faciliter l'accès aux programmes d'enseignement post-secondaire, le Premier ministre annonçait en septembre 1997 la création d'une fondation indépendante ayant pour mandat l'octroi de bourses d'études canadiennes du millénaire à des milliers de Canadiens. Le présent budget contient des détails sur cette initiative.

- Les bourses d'études canadiennes du millénaire seront accordées à plus de 100 000 étudiants par année, à temps plein ou à temps partiel, pendant 10 ans; ces bourses seront financées grâce à une dotation initiale de 2,5 milliards de dollars, soit la somme la plus élevée jamais versée par le gouvernement fédéral pour appuyer l'accès des Canadiens aux études postsecondaires.

- Les bourses seront octroyées à des particuliers qui ont besoin d'aide pour financer leurs études et qui ont démontré leur mérite. Des bourses s'élevant en moyenne à 3 000 dollars par année seront offertes pour les études à temps plein, et d'autres bourses seront prévues pour les études à temps partiel.
- Les particuliers pourront recevoir jusqu'à 15 000 dollars sur quatre années d'études, jusqu'à l'obtention d'un diplôme de premier cycle ou d'un certificat. Cela pourrait réduire de plus de moitié les dettes que bon nombre d'étudiants contracteraient autrement.
- Les sommes remises aideront les boursiers à étudier à l'extérieur de leur localité et à l'extérieur de leur province, ainsi qu'à payer des études de durée limitée à l'étranger.
- Les bourses seront mises à la disposition de personnes de tout âge qui étudient à temps plein ou à temps partiel dans des universités, collèges communautaires, cégeps ou établissements d'enseignement professionnel et technique subventionnés par l'État.
- La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sera constituée en organisme indépendant chargé de gérer les fonds et d'octroyer les bourses.
- Une fois établie, la Fondation consultera de façon très étroite les gouvernements provinciaux et le milieu de l'enseignement post-secondaire. Le but sera : de faire en sorte que la Fondation octroie des bourses aux individus en évitant les dédoublements, de s'appuyer sur les mécanismes provinciaux existants pour l'examen des besoins, de compléter les programmes déjà en place dans les provinces et, surtout, d'augmenter l'accès des étudiants à revenu faible ou moyen aux études postsecondaires partout au Canada.
- Sous réserve des critères dont on aura convenu, la Fondation pourra passer des contrats avec les autorités provinciales compétentes pour la sélection des bénéficiaires qui recevront des bourses d'études canadiennes du millénaire de la Fondation.

## **Subventions canadiennes pour études**

Les programmes de bourses d'études et de prêts aux étudiants en vigueur ne répondent pas entièrement aux besoins financiers et aux circonstances particulières de certains Canadiens. Il s'agit notamment d'étudiants ayant des personnes à charge, d'étudiants handicapés et d'étudiants à revenu très limité. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral octroie des subventions de 45 millions de dollars, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux

étudiants, à des étudiants à temps partiel éprouvant des difficultés financières, à des étudiants handicapés et à des femmes poursuivant des études de doctorat.

- Pour compléter les autres mesures du présent budget qui améliorent l'accès et l'abordabilité, le gouvernement fédéral lancera un programme de subventions aux étudiants en difficulté financière ayant des personnes à charge; 25 000 subventions d'au plus 3 000 dollars seront octroyées pour les aider à poursuivre leurs études, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

### **Aider la recherche de pointe et les étudiants diplômés**

Le gouvernement, dans son budget de 1997, a consacré 800 millions de dollars à la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, qui a pour mandat de renforcer l'infrastructure de recherche des universités et des établissements d'enseignement postsecondaire, des centres hospitaliers de recherche et des institutions de recherche à but non lucratif dans les secteurs de la santé, de l'environnement, des sciences et du génie. Cette année, le gouvernement accordera une aide aux chercheurs eux-mêmes.

- À compter de 1998-99, le gouvernement majorera les ressources financières destinées aux conseils subventionnaires – le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches médicales du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada – aux fins de l'octroi de subventions de recherche, de bourses d'études et de bourses de recherche destinées à la recherche de pointe ou aux étudiants diplômés. D'ici 2000-01, les conseils subventionnaires auront reçu plus de 400 millions de dollars de plus, et leurs budgets seront plus élevés que jamais.

### **Aider à gérer la dette d'études**

Le budget contient des mesures destinées à aider tous les étudiants à rembourser leurs prêts étudiants ainsi que des mesures spéciales visant à aider en particulier les personnes qui éprouvent des difficultés financières.



## **Allégement fiscal au titre des intérêts sur les prêts étudiants**

■ Pour la première fois, tous les étudiants auront droit à un allégement fiscal au titre des intérêts sur les prêts étudiants. À compter de cette année, les particuliers auront droit à un crédit d'impôt fédéral, calculé au taux de 17 p. 100, sur les intérêts payés à l'égard de leur dette.

## **Améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants**

■ **Exemption d'intérêts** : à compter d'avril 1998, les particuliers pourront avoir un revenu plus élevé qu'avant tout en ayant encore droit à l'exemption d'intérêts. Ce résultat sera obtenu en haussant de 9 p. 100 le seuil de revenu pour l'application de l'exemption. Ensuite, à compter de 1999, une exemption d'intérêts partielle, d'application dégressive, sera accordée aux diplômés ayant des difficultés financières. Quelque 100 000 personnes de plus bénéficieront de ces mesures.

■ **Prolongation de la période de remboursement** : dans le cas des particuliers qui ont eu droit à 30 mois d'exemption d'intérêts, le prêteur sera requis de porter à 15 ans la période de remboursement, qui est normalement de 10 ans. Aux taux d'intérêt actuels, cette mesure réduira le montant des remboursements mensuels de 25 p. 100.

■ **Prolongation de la période d'exemption d'intérêts** : si, une fois la période de remboursement portée à 15 ans, le particulier continue d'éprouver des difficultés financières, l'exemption d'intérêts sera accordée pour une période allant jusqu'à 54 mois au lieu de 30, durant les cinq années qui suivent la fin des études.

■ **Réduction de la dette** : Pour les quelques personnes qui auront des difficultés financières en dépit des autres mesures d'aide, le gouvernement réduira le principal de leur dette si les paiements annuels sont supérieurs à 15 p. 100 de leur revenu. Cette mesure prend effet dès cette année. La réduction sera égale au moins élevé des montants suivants : 10 000 dollars, ou 50 p. 100 de la dette. Pour avoir droit à cette aide, il faut que le particulier ait bénéficié de l'exemption d'intérêts pendant le nombre de mois maximum prévu et que cinq ans se soient écoulés depuis la fin de ses études.

■ **Rendement et reddition de comptes** : Dans le but de veiller à ce que les avantages du Programme canadien de prêts aux étudiants soient exploités le plus efficacement possible, le gouvernement

prend des mesures pour s'assurer que les établissements d'enseignement et les étudiants aient recours au Programme conformément aux principes qui en forment l'assise. Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants en vue de mieux coordonner les programmes fédéral et provinciaux d'aide financière aux étudiants et d'offrir un mécanisme de prêt unique.

## **Aider les Canadiens à parfaire leurs compétences**

### **Exonération des prélèvements effectués dans les REER à des fins d'éducation permanente**

Dans le cadre de leur vie professionnelle, les Canadiens sont de plus en plus souvent amenés à étudier à temps plein pour parfaire leurs compétences en vue de conserver leur emploi ou d'en trouver un autre. Lorsque ce besoin se manifeste, leur accès aux ressources nécessaires est souvent limité.

- C'est pour les aider à relever ce défi que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, une exonération sera accordée à l'égard des prélèvements effectués par les Canadiens dans leur régime enregistré d'épargne-retraite en vue de suivre à temps plein un programme de formation ou d'études pendant au moins trois mois durant l'année. Les sommes prélevées devront être remboursées dans le REER au moyen de versements périodiques égaux étalés sur 10 ans.
- Les étudiants handicapés qui prélèveront des sommes dans leurs REER à des fins d'éducation permanente auront droit à l'exonération même s'ils étudient à temps partiel.

Le revenu de retraite dépend dans une très large mesure d'un bon revenu de travail. Si les Canadiens ont la chance d'accroître leurs compétences, ils auront du coup la chance de trouver un meilleur emploi, et ils bénéficieront en bout de ligne d'un meilleur revenu de retraite.

### **Aide fiscale aux étudiants à temps partiel**

Des mécanismes d'aide publique destinés aux personnes qui étudient à temps plein au niveau postsecondaire sont actuellement en place. Toutefois, de nombreux Canadiens étudient à temps partiel.

- C'est pourquoi, pour la première fois, environ 250 000 étudiants à temps partiel inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire admissibles auront droit, à compter de 1998, au crédit d'impôt pour études.
- Également pour la première fois en 1998, quelque 50 000 étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge pourront demander la déduction pour frais de garde d'enfants.

Ces deux mesures pourraient plus que tripler l'aide fiscale à laquelle a droit un étudiant à temps partiel ayant deux jeunes enfants; en effet, cette aide passera d'environ 300 dollars à près de 1 000 dollars par an.

## **Inciter les parents à épargner pour les études de leurs enfants**

### **Subvention canadienne pour l'épargne-études**

Le gouvernement aide notamment les Canadiens à épargner pour les études de leurs enfants par le truchement des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Les fonds investis dans ces régimes s'y accumulent en franchise d'impôt jusqu'à ce que l'enfant soit prêt à poursuivre des études postsecondaires. Presque tous les programmes d'études postsecondaires à temps plein sont admissibles.

Les deux budgets précédents renfermaient des mesures pour rehausser l'attrait des REEE – le plafond annuel de cotisation est passé de 1 500 à 4 000 dollars et le plafond cumulatif, de 31 500 à 42 000 dollars. De plus, les REEE ont été assouplis pour permettre aux cotisants de transférer le revenu d'un REEE à leur REER si l'enfant ne poursuit pas d'études supérieures.

Le gouvernement investira maintenant de concert avec les parents qui épargnent pour les études de leurs enfants.

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, le gouvernement versera une Subvention canadienne pour l'épargne-études qui incitera encore plus les parents et d'autres intéressés à épargner par le truchement des REEE. La Subvention représentera 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 dollars de cotisations annuelles versées pour le compte d'un enfant de moins de 18 ans. La subvention maximale sera de 400 dollars par année.

- Si le cotisant ne peut bénéficier du plein montant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études pour une année donnée, le solde du plafond de cotisation ouvrant droit à la subvention pourra faire l'objet d'un report prospectif à concurrence d'un plafond de cotisation annuel de 4 000 dollars par enfant.

## **Appuyer l'emploi des jeunes**

Même si la majorité des jeunes Canadiens ont été bien préparés à prendre la place qui leur revient au sein de l'économie canadienne, le chômage chez les jeunes demeure beaucoup plus élevé que parmi les autres groupes d'âge.

Pour corriger ce problème, le gouvernement a lancé la Stratégie emploi-jeunesse en février 1997. Dans le cadre de cette initiative, plus de 120 000 emplois d'été axés sur la carrière et de 50 000 stages seront créés sur deux ans.

## **Inciter les employeurs à embaucher des jeunes Canadiens**

Même si les gouvernements ont un rôle à jouer pour résoudre le grave problème du chômage chez les jeunes, ils ne peuvent y parvenir seuls. Bon nombre d'employeurs du secteur privé sont prêts à contribuer à relever le défi du chômage chez les jeunes et à leur donner l'occasion de se faire valoir.

- Pour inciter les employeurs à embaucher un plus grand nombre de jeunes Canadiens, le présent budget propose de permettre aux employeurs qui embauchent des jeunes en 1999 ou en 2000 de bénéficier d'un congé de cotisations à l'assurance-emploi pour ces nouveaux employés.

## **Jeunes à risque**

Service jeunesse Canada aide plus de 5 000 jeunes chômeurs par l'intermédiaire de projets communautaires dans le cadre desquels ils peuvent acquérir de l'expérience dans la collectivité. Un an après leur expérience au sein du SJC, environ 85 p. 100 des participants ont trouvé un emploi ou sont retournés aux études.

- Le gouvernement fera plus que doubler les ressources consacrées aux jeunes à risque pour venir en aide à ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, surtout s'ils ont entre 20 et 24 ans.

Des subventions salariales pouvant atteindre 10 000 dollars seront versées pour permettre aux jeunes Canadiens d'acquérir l'expérience de travail qui les préparera à un emploi à long terme.

## Relier les Canadiens à l'information et au savoir

Les Canadiens doivent maximiser l'exploitation des débouchés qu'offrent la technologie et les réseaux d'information.

- Le présent budget affectera un montant supplémentaire de 205 millions de dollars sur trois ans pour élargir le Rescol et le Programme d'accès communautaire. Par le truchement de ces programmes, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et le secteur privé pour doter d'ordinateurs un plus grand nombre d'écoles et aménager 5 000 sites d'accès en milieu urbain, qui s'ajouteront aux 5 000 sites déjà en place en milieu rural.
- Le gouvernement versera également 55 millions de dollars cette année au Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) afin d'appuyer la mise au point de réseaux de communication à haute vitesse.

## La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances : qu'en est-il pour les Canadiens?

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances fournit aux Canadiens les outils qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi leur procurant un meilleur niveau de vie au XXI<sup>e</sup> siècle.

- Les **enfants** ont accès à l'ère de l'information par l'intermédiaire du Rescol.
- Les **étudiants de niveau postsecondaire**, surtout ceux venant de familles à revenu faible ou moyen, ont de plus grandes possibilités et un meilleur accès aux bourses, aux subventions et aux crédits d'impôt pour les études.
- Les **diplômés et les chercheurs** bénéficient d'un soutien accru par l'entremise des conseils subventionnaires.
- Les **particuliers aux prises avec des prêts étudiants** à rembourser peuvent avoir droit à un crédit d'impôt accordé à tous les emprunteurs pour appuyer le remboursement et apporter un allègement supplémentaire à ceux qui éprouvent des difficultés financières.

- Les **jeunes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi** peuvent acquérir une expérience de travail soutenue par des services et des subventions salariales, et les employeurs bénéficient d'un congé de cotisations d'assurance-emploi pour favoriser l'embauche des jeunes.
- Les **adultes** qui cherchent à se recycler – à l'université, dans un collège communautaire ou un établissement technique – ont la possibilité de puiser dans leur REER en franchise d'impôt et de bénéficier de l'allègement fiscal au titre des études à temps partiel.
- Pour les **parents et les grands-parents**, la Subvention canadienne pour l'épargne-études fait des REEE le meilleur mode d'épargne pour les études de leurs enfants et de leurs petits-enfants.
- Les **collectivités et les écoles d'un peu partout au Canada** peuvent être reliées à la société fondée sur le savoir en élargissant l'accès à Internet.

# Bâtir une société solidaire

*« [...] je viens d'évoquer le rôle que joue l'éducation pour assurer l'égalité des chances. Mais il ne faut pas se leurrer. La capacité d'apprendre ne commence pas à l'école. Elle dépend des soins et de l'attention que les enfants reçoivent dès leur plus jeune âge. Le fait est que l'égalité des chances est synonyme d'un bon départ dans la vie. »*

Le budget prévoit le financement d'initiatives annoncées au cours de l'année écoulée, notamment l'accroissement des transferts aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux, la transformation du système canadien d'approvisionnement en sang (en partenariat avec les provinces), un nouveau partenariat avec les Autochtones, la mise en œuvre du traité international sur les mines terrestres et une aide accrue pour les initiatives axées sur la culture canadienne. Le budget propose également de nouvelles initiatives pour aider à bâtir une société solidaire.

## **Aider les familles avec enfants**

### **Mise sur pied d'un Régime national de prestations pour enfants**

■ Dans le budget de 1997, le gouvernement a consacré 850 millions de dollars à la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui s'ajoutera à l'aide fournie à un plus de 1 million d'enfants et à leurs familles. Cette mesure sera entièrement en place d'ici juillet de cette année. Dans le présent budget, le gouvernement prévoit, dans le cadre du Régime national de prestations pour enfants, injecter 850 millions de dollars de plus afin de bonifier la Prestation fiscale canadienne pour enfants : 425 millions de dollars en juillet 1999 et 425 millions de dollars en juillet 2000. Le gouvernement annoncera les modalités de cette bonification après avoir consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Canadiens.

### **Aide aux familles qui supportent des frais de garde d'enfants**

■ La limite de la déduction pour frais de garde d'enfants passera de 5 000 à 7 000 dollars pour les enfants de moins de sept ans, et de 3 000 à 4 000 dollars pour ceux de sept à 16 ans. Cette mesure profitera à 65 000 familles.

### **Aide aux particuliers ayant soin d'un membre de la famille**

■ Le budget propose d'accorder aux Canadiens qui ont soin d'un membre de leur famille âgé ou handicapé et qui surviennent à ses besoins un nouveau crédit d'impôt aux aidants naturels pouvant atteindre 400 dollars, qui s'appliquera en réduction de l'impôt fédéral. Environ 450 000 aidants naturels bénéficieront de cette mesure.

■ Une exonération d'impôt au titre de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée sera accordée relativement aux dépenses liées à la prestation de soins à une personne dont l'autonomie est limitée.



## **Aide aux personnes handicapées**

- Les propriétaires-occupants actuels pourront se prévaloir du Régime d'accession à la propriété pour faire l'achat d'une habitation plus facilement accessible, ou d'une habitation destinée à un proche parent à charge handicapé.
- Les ergothérapeutes et les psychologues pourront certifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour invalidité.
- Les aidants naturels auront droit à une aide fiscale pour suivre des cours liés au soin d'un proche parent à charge handicapé.
- Les étudiants handicapés utilisant leurs REER à des fins d'éducation permanente ne seront pas tenus d'étudier à temps plein.

## **Amélioration du système canadien de soins de santé**

- Par suite de l'assainissement de la situation financière, la toute première et la plus importante initiative du gouvernement a été de présenter un projet loi visant à hausser le plancher des transferts en espèces en vertu du TCSPS pour le faire passer de 11 à 12,5 milliards de dollars, comme le recommandait le Forum national sur la santé. Le budget de 1998 confirme cette dépense, avec ce résultat que les provinces recevront 7 milliards de dollars de plus en paiements de transfert entre 1997-98 et 2002-03.
- Le budget confirme également l'affectation de 211 millions de dollars sur cinq ans à la Stratégie nationale sur le VIH/SIDA, et de 60 millions de dollars sur deux ans pour la refonte du système canadien d'approvisionnement en sang.
- Afin de promouvoir la recherche médicale de pointe et les études supérieures dans ce domaine, le budget propose d'affecter 134 millions de dollars sur trois ans au Conseil de recherches médicales du Canada.

## **Déduction des cotisations d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires des travailleurs indépendants autonomes canadiens**

- Pour accroître l'équité du régime des travailleurs indépendants canadiens, les propriétaires-exploitants d'entreprises pourront déduire de leur revenu d'entreprise les cotisations versées au titre d'un régime d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires.

## **Appui au système de revenu de retraite**

- L'an dernier, le gouvernement fédéral et huit provinces ont convenu de modifications qui garantiront le maintien du Régime de pensions du Canada.
- Au cours des prochains mois, le gouvernement passera à la deuxième étape du maintien du système de pensions. Il adoptera un projet de loi instaurant la Prestation aux aîné(e)s qui, au cours des premières années du prochain siècle, remplacera la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti actuels. Le gouvernement a consulté les aînés et d'autres groupes d'intéressés au sujet des détails de cette réforme. Il les a écoutés très attentivement et examinera de près les points intéressants soulevés au sujet de la proposition formulée en 1996.
- Pour renforcer l'équité de l'aide fiscale à l'épargne-retraite privée, les cotisations à un REER n'entraîneront plus l'application de l'impôt minimum de remplacement. Cela favorisera particulièrement les particuliers qui transfèrent leur indemnité de cessation d'emploi à un REER ou qui profitent de l'assouplissement des règles sur le report cumulatif du plafond de cotisation REER dans le cadre des deux derniers budgets.

## **Renforcer les collectivités et le secteur bénévole**

### **Bénévoles des services d'urgence**

- Pour aider les milliers de bénévoles canadiens qui fournissent des services d'urgence essentiels, l'indemnité exonérée d'impôt accordée aux pompiers bénévoles sera doublée, passant de 500 à 1 000 dollars. Elle sera également offerte à tous les autres bénévoles des services d'urgence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998.
- Afin d'accroître la capacité technologique du secteur bénévole, le budget prévoit des crédits pour le Soutien de réseau pour le secteur bénévole, à même les 205 millions de dollars consacrés au Rescol et au Programme d'accès communautaire.

### **Aide aux Canadiens en milieu rural**

- Tel qu'il a été annoncé dans *Bâtir notre avenir ensemble*, une somme de 20 millions de dollars sur quatre ans sera consacrée à une initiative interministérielle, Partenariat rural canadien. S'appuyant sur une vaste gamme de programmes et de services de soutien déjà

offerts à la population rurale du Canada, cette mesure favorisera l'engagement des collectivités rurales et l'examen de nouveaux modes de diffusion de l'information et d'exécution des programmes.

### **Appui aux collectivités du Nord de l'Ontario**

- Le budget actuel de 20 millions de dollars par année de l'Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario (FEDNOR) sera maintenu au-delà de 1998-99. Cette initiative disposera donc d'un budget permanent, à l'instar des autres initiatives de développement régional en vigueur.

### **Un nouveau partenariat avec les Autochtones**

- Le budget confirme les crédits destinés à Vers un ressourcement, la réponse du gouvernement fédéral à la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. Un fonds de 350 millions de dollars a été constitué pour la Stratégie de guérison, conçue pour redresser les torts causés aux Autochtones victimes de sévices dans les pensionnats. Une somme de 126 millions de dollars est également destinée à des programmes, nouveaux ou élargis, à l'intention des Autochtones.

### **Relever les défis environnementaux**

- Pour relever le défi des changements climatiques, le gouvernement est déterminé à collaborer avec les gouvernements provinciaux, les entreprises, les consommateurs et les groupes écologiques. Le budget prévoit 50 millions de dollars par année durant trois ans pour des initiatives axées sur les changements climatiques.

- Le gouvernement tiendra aussi de vastes consultations sur les enjeux complexes liés à l'élaboration d'un système international de permis négociables, qui permettra de réduire les émissions à meilleur coût et de manière plus axée sur les marchés que la réglementation traditionnelle.

- Conformément à la mesure décrite dans *Bâtir notre avenir ensemble*, le budget prévoit également 34 millions de dollars par année pour le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada afin de favoriser l'innovation stratégique et d'aider les petites et moyennes entreprises

à mettre en œuvre des technologies et des méthodes de pointe pour éviter la pollution et utiliser l'énergie, l'eau et les ressources naturelles plus efficacement.

### **Mise en valeur de la culture et des sports au Canada**

- Le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes a connu un énorme succès; il a permis d'appuyer des productions d'émissions de télévision canadiennes de qualité et de créer environ 19 600 emplois à temps plein et à temps partiel au Canada. Pour maintenir le Fonds à 200 millions de dollars par année, le budget confirme l'injection de 50 millions de dollars en 1998-99 et de 100 millions en 1999-2000 et en 2000-01.
- Le budget confirme en outre le financement de certaines initiatives annoncées plus tôt cette année par la ministre du Patrimoine canadien, y compris l'aide accrue destinée au Conseil des arts du Canada, à l'industrie canadienne de l'édition, de même qu'aux athlètes canadiens et à leurs entraîneurs.

### **Promotion de la coopération internationale**

- Le budget confirme l'injection de 100 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la réalisation des objectifs du traité international interdisant les mines terrestres.
- Le gouvernement consacrera également 90 millions de dollars de plus à l'aide internationale en 1997-98 et 50 millions, l'année suivante pour des initiatives axées sur l'environnement, la santé, les jeunes et la gestion publique.

# Allègement fiscal général pour les Canadiens

*« Ces mesures fiscales ne sont qu'un début. Nous les renforcerons quand nous en aurons les moyens. Nous le ferons en tenant compte en priorité des besoins économiques et sociaux de la nation. Nous le ferons de manière mesurée et responsable. Une chose est certaine : dès que nous pourrons nous le permettre, nous réduirons encore davantage les impôts. »*

Ayant assaini les finances publiques, le gouvernement a notamment pour objectif de réduire les impôts. Cet allègement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale conçue pour réaliser les objectifs économiques et sociaux du pays. À cette fin, les réductions d'impôt continueront de reposer sur les principes suivants :

- Premièrement, certaines priorités économiques et sociales d'une importance critique ne sauraient attendre, puisque leur report pourrait imposer un coût net aux Canadiens. En pareil cas, une réduction d'impôt ciblée peut générer pour le pays des retombées beaucoup plus importantes que toute perte de recettes.
- Deuxièmement, un allègement d'impôt général ne sera accordé que lorsque le gouvernement en aura les moyens. L'ampleur de cet allègement et l'identité des bénéficiaires dépendront invariablement de l'importance du dividende budgétaire.

■ Troisièmement, le régime fiscal doit être équitable. Cela signifie que le fardeau fiscal des Canadiens doit être fonction de leur capacité de payer, et que le montant d'impôt exigible doit être acquitté.

Dans cette optique, les quatre budgets précédents du gouvernement ont utilisé des réductions d'impôt ciblées pour appuyer la réalisation des objectifs économiques et sociaux en accordant une aide à l'éducation, aux enfants, aux organismes de bienfaisance et aux personnes handicapées. Ils ont également accru l'équité du régime fiscal.

Ce budget continue dans la même veine. Il prévoit une aide fiscale ciblée supplémentaire par le truchement de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances et de mesures devant aider à bâtir une société plus solidaire.

## **Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers : les premières étapes**

Le présent budget instaure en outre un premier allègement fiscal général, visant principalement les Canadiens à revenu faible ou moyen. Il propose deux mesures à cet égard.

■ À compter du 1<sup>er</sup> juillet, le gouvernement haussera, de 500 dollars dans le cas d'un particulier célibataire à faible revenu et de 1 000 dollars dans le cas d'une famille, le revenu qui peut être gagné en franchise d'impôt. C'est ainsi que 400 000 Canadiens ne paieront plus aucun impôt et que 4,6 millions de Canadiens de plus paieront moins d'impôt fédéral.

■ Toujours à compter du 1<sup>er</sup> juillet, les contribuables dont le revenu se situe entre 50 000 et 65 000 dollars environ bénéficieront d'une réduction de la surtaxe générale de 3 p. 100, tandis que ceux dont le revenu ne dépasse pas 50 000 dollars environ, soit 83 p. 100 de tous les contribuables, ne paieront plus cette surtaxe. Ensemble, ces deux mesures allégeront le fardeau fiscal de 14 millions de Canadiens, soit 90 p. 100 de tous les contribuables.

Les mesures d'allègement fiscal ciblées ou d'application générale contenues dans ce budget totalisent 7 milliards de dollars sur trois ans.

# Conclusion

*« Si les Canadiens ont réussi un revirement financier spectaculaire, il reste des choses plus importantes encore à réaliser. Ce n'est pas le moment de nous endormir sur nos lauriers. Ce n'est pas le moment de baisser les bras.*

*Le fait est que, en cette ère de mondialisation et de changements technologiques, nous entendons constamment parler d'abaissement des barrières, d'ouverture de nouveaux marchés [...]*

*[...] la mondialisation et les changements technologiques sont des réalités, non une religion. Ce sont des faits, non une foi. Ce serait commettre une très grave erreur que d'en arriver à croire que la mondialisation économique prive les gouvernements de leur rôle et de la responsabilité qu'ils ont d'assurer l'égalité des chances et la sécurité du pays.*

*En cette époque de grands changements, nos programmes fondamentaux, nos institutions fondamentales, nos valeurs fondamentales sont plus importants que jamais [...] Ils donnent aux Canadiennes et Canadiens la sécurité et la confiance auxquelles ils ont droit. Ils donnent à notre pays les moyens de réussir [...]*

*C'est le changement qui doit être à notre service, pas le contraire. Voilà les termes dans lesquels se pose le défi [...]*

*C'est pourquoi notre objectif doit être de faire du Canada non pas un participant anonyme à l'économie moderne, mais un chef de file, un pays qui permet à ses citoyens d'avoir accès au plus haut niveau de vie et au plus large éventail de possibilités qui soit.*

*Nos responsabilités futures sont bien claires. Nous devons équilibrer le budget. Mais nous devons aussi produire des budgets qui soient équilibrés. Nous devons travailler non seulement à bâtir une économie de croissance, mais aussi préserver une société d'équité.*

*Le défi consiste aujourd'hui à traduire ces valeurs en actions et ce, sous des formes nouvelles, adaptées à un siècle nouveau. Il s'agit de transformer les chances offertes à quelques-uns en chances pour tous. »*

Le ministre des Finances  
l'honorable Paul Martin, c.p., député



# Documents budgétaires

## **Brochures**

*Le discours du budget de 1998*

*Le budget en bref de 1998*

*La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances*

## **Dépliants**

*Stratégie canadienne pour l'égalité des chances –  
Les bourses d'études canadiennes du millénaire*

*Stratégie canadienne pour l'égalité des chances –  
Aider à gérer la dette d'études*

*Stratégie canadienne pour l'égalité des chances –  
La Subvention canadienne pour l'épargne-études*

*Stratégie canadienne pour l'égalité des chances –  
Aider les Canadiens à parfaire leurs compétences*

*Allégements fiscaux pour les Canadiens*

*Une approche équilibrée de la gestion économique  
et financière*

## **Feuillets d'information**

*Le budget de 1998 : aperçu*

*Situation et perspectives économiques du Canada*

*Situation et perspectives financières du Canada*

*Bourses d'études canadiennes du millénaire*

*Bâtir une société solidaire*

*Allègements fiscaux pour les Canadiens*

*L'emploi chez les jeunes*

## **Le plan budgétaire de 1998**

Un document technique offert au coût de 26,75 dollars  
(TPS comprise)

Des renseignements sur le budget et les autres initiatives du  
ministère des Finances sont également diffusés sur Internet à :  
<http://www.fin.gc.ca/>